

LE QUOTIDIEN DE PARIS - 19 OCTOBRE 1993

# Exception culturelle : le front des francophones

Lors du cinquième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du monde francophone réunis à Maurice, la France a obtenu le soutien unanime de ses alliés linguistiques sur la question des produits culturels à l'ordre du jour des négociations du GATT.

de notre envoyé spécial  
Gérard SPITERI

**P**ORT-LOUIS, dimanche. - Boubous, sabis et sashoungs formaient une foule bigarrée lors de l'ouverture du cinquième Sommet de la francophonie dans la République de Maurice. Si l'on excepte l'uniformité des voitures officielles des quarante-sept chefs d'Etat ou de gouvernement qui étincelaient sur des routes toutes neuves, financées par la France, et la noria d'avions semblables sur un aéroport de Plaisance d'ordinaire plus peuplé de pailles en queue que de Boeing, les représentants de ce sommet, ravivaient des nostalgies d'expositions coloniales. Mais ce mot est tabou : le sésame de ce sommet est celui des démocrates censés régir un idéal communautaire et commandé des aides au développement. Une résolution sur ce point vient, du reste, d'être adoptée sans ce sens. Aussi la présence d'un jobutu, doyen coiffé de léopard, suscita chez certains membres de la mille francophone un certain niaise...

Chaque Sommet de la francophonie est l'occasion d'éprouver la hésitation des Etats membres dans le concert des nations et de faire le point sur le chemin parcouru. Si celui de Chaillot, en 1989, fut essentiellement marqué par un appel à la démocratie comme condition d'un nouveau partenariat Nord-Sud dès la fin de l'affrontement Est-Ouest, assorti d'une annulation de dette des pays pauvres, la réunion Maurice devait être l'occasion de mettre en œuvre une stratégie face à de nouvelles menaces.

## Le droit des pays à forger leur imaginaire

D'ores et déjà une résolution à laquelle la France attachait le plus grand prix a été adoptée à l'unanimité. La solidarité des Etats francophones est apparue pour « adopter ensemble, au sein du GATT, l'exception pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une forte production culturelle francophone ». La veille, le président François Mitterrand s'était lancé dans un vigoureux plaidoyer en faveur d'un « devoir de vigilance quant au mode de création » et du

« droit de chaque pays à forger son imaginaire ».

Dans cet esprit, la France a décidé de refuser la proposition qui vise à inclure les activités culturelles dans le champ d'application du GATT avec les Américains. A ce propos, le président a rappelé que dès les premiers accords culturels de 1947, le principe d'exception des biens culturels a été reconnu. Le péril actuel est clair mais guère nouveau : si l'on cédait à présent aux exigences de cet accord, cela signifierait que l'industrie audiovisuelle nord-américaine s'assurerait à terme une situation de monopole international.

Les Canadiens étaient réputés réticents pour appuyer ce principe de résolution. Leurs raisons s'expliquent. Ils peuvent, en effet, se prévaloir d'une production télévisuelle florissante, et d'envergure internationale. Informé de cette situation, Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, a très habilement exploité les causes de ce succès au bénéfice de la France et de ses alliés francophones. Il s'agit ni plus ni moins pour notre pays et l'ensemble des francophones, de procéder à un accord semblable à celui qu'a conclu le Canada avec les Etats-Unis dans le

cadre de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et qui comprend précisément des clauses de protections pour les industries culturelles canadiennes.

Mais le Canada a finalement accepté de rejoindre la France. « Je me réjouis de voir ce fait reconnu à l'occasion d'un sommet conforme à nos souhaits de volonté et de vision dans la relance de la francophonie », nous a confié Jacques Toubon. Mais surtout, nous avons fait triompher une idée d'offensive en confiant la responsabilité décisionnaire du CPF (Conseil permanent de la francophonie) aux pouvoirs politiques. D'autre part, nous avons augmenté de 50 % notre budget de coopération, si bien que nous aurons désormais un droit de regard direct sur les programmes d'organisation comme l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique). Et nous parlerons d'une même voix dans le monde.

Lancée par Jacques Toubon et finalisée par le président, cette unanimité est donc conclue. De surcroît M. Boutros-Boutros Ghali a réaffirmé avec force, et même un certain lyrisme le rôle de la langue française dans le monde. Le secrétaire général des Nations unies a rappelé que le mot de francophonie, conformément à son créateur, Onésime Reclus, correspond à une autre manière de concevoir le monde, c'est-à-dire « penser notre identité, penser le plurilinguisme, et penser l'universalisme ». Il a également assuré que la langue française occuperait une place équitable au sein de l'ONU. Sur ce point, une résolution a été adoptée sur le français aux Jeux Olympiques.

Tout porte à croire que le sommet de Maurice est une étape pour des décisions concrètes, hors des incantations et des lamentos sur le déclin français. On n'est certes pas ici à une rencontre du G7 de la crise économique et mondiale. Mais de plus en plus de voix font écho par le monde à l'idée francophone. On l'a vu ici avec le Cambodge, la Roumanie, la Bulgarie et même Israël. Point essentiel, les effets pervers de la cohabitation ne sont pas apparus : Toubon pour la Francophonie, Juppé pour les Affaires étrangères et Roussin pour la Coopération, étaient sur la même longueur d'onde que François Mitterrand dans l'été des tropiques.

Il reste cependant à la France à donner l'exemple pour la défense de sa culture et de sa langue. Et cela est une autre affaire...

4/32